



Membres en exercice	20
Membres présents	15
Pouvoirs	0
Votes :	
Pour	15
Contre	0
Abstentions	0

DELIBERATION N° 09/2026**OBJET : DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION
D'APPEL D'OFFRES DEDIEE GROUPEMENT DE COMMANDE(CAO)**Réunion du 1^{er} juillet 2026

Envoyé en préfecture le 07/07/2026

Reçu en préfecture le 07/07/2026

Publié le



ID : 025-200066264-20260701-D09_2026-DE

Le Conseil d'administration de l'Agence départementale d'appui aux territoires, convoqué le 18 juin 2026, s'est réuni le 1^{er} juillet 2026 à 14h30, sous la présidence de Madame Christine BOUQUIN, Présidente de l'ADAT.

Etaient présents les membres de l'Agence suivants :

Olivier BILLOT, Christian BRAND, Damien CHARLET, Serge DELFILS, André-Marie DEPOUTOT, Gérard DEQUE, Philippe FRANCHINI, Ida JEANGIRARD, Raphaël KRUCIEN, Géraldine LEROY, Pierre LIEVREMONT, Thierry MAIRE DU POSET, Patricia PAQUIEZ, Pascal ROUTHIER

Etaient excusés les membres de l'Agence suivants :

Marie-France BOTTARLINI, Valérie MAILLARD, Catherine RACINE, Florence ROGEBOSZ, Géraldine TISSOT-TRULLARD, Martine VOIDEY, Michel VIENET

VU le Code général des collectivités territoriales

VU les statuts de l'ADAT

VU le code de la commande publique,

Vu la délibération n° 11/2025 du 1^{er} juillet 2025 approuvant la convention constitutive du groupement de commandes pour la fourniture, la migration et la maintenance de progiciels métiers, et notamment son article 5 relatif à la CAO du groupement.

Un groupement de commande a été constitué et formalisé par une convention constitutive entre l'ADAT, le SIEDEC du Jura et Ingénierie 70 en vue d'une consultation commune pour la fourniture, la migration et la maintenance de progiciels métiers (remplacement de la gamme de logiciels actuels e.magnus).

Le SIEDEC a été désigné coordonnateur du groupement.

L'article 5 de la convention prévoit la constitution d'une CAO dédiée composée d'un représentant et d'un suppléant de la commission d'appel d'offres de chaque membre du groupement élu.

La présidence de la commission d'appel d'offres sera assurée par le représentant du coordonnateur, soit le SIEDEC du Jura.

Il est donc nécessaire de désigner parmi les membres de la CAO de l'ADAT, un représentant titulaire et un représentant suppléant pour siéger au sein de la CAO du groupement.

M BILLOT et M ROUTHIER se portent candidats.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil d'administration

APPROUVENT, à l'unanimité, la désignation de M. Olivier BILLOT, en tant que titulaire et de M. Pascal ROUTHIER, en tant que suppléant pour représenter l'ADAT à la CAO commune dans le cadre du groupement de commande avec le SDEC 39 et Ingénierie 70 pour la fourniture, la maintenance et migration des progiciels métiers.

La Présidente de l'ADAT,

Christine BOUQUIN

Envoyé en préfecture le 07/07/2026

Reçu en préfecture le 07/07/2026

Publié le

ID : 025-200066264-20260701-D09_2026-DE

